Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213503287-20251218-2025_74-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 14
Votants 17
Pouvoirs 03

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 12/12/2025

**Présent.e.s** : RIAUD René, PERRIN Yvonnick, BERTY Nathalie, MARCHAND Jacques-Yves, ROBERT Stéphanie, Jean-François SOREL, MONVOISIN Dominique, SARAZIN Régine, PAVIOT Véronique, BLANCHARD Amanda, ROCHER Valérie, RAVACHE Emilien, LOLIVIER Aurélie, Célien LORAND.

**Absent.e.s excusé.e.s** : HAMON Véronique donne procuration à Valérie ROCHER, Florent URVOY donne procuration à Emilien RAVACHE, Rodolphe VIEL donne procuration à Yvonnick PERRIN.

**Secrétaire** : Amanda BLANCHARD

Pour une bonne gestion des finances de la commune, il est proposé de mobiliser l'ensemble des institutions partenaires de la commune.

**Délibération 2025-74**

**Financements de la salle des étangs**

Les travaux de construction de la salle des étangs sont estimés à un montant total de 511 405,26 € HT, soit 613 686,31 € TTC répartis comme suit :

| Lot n° | Montant HT de l'offre retenue | Montant TTC de l'offre retenue |
|---|---|---|
| 01 - VRD | 116 789,50 € | 140 147,40 € |
| 02 - Gros œuvre | 71 000,00 € | 85 200,00 € |
| 03 -Charpente | 97 475,76 € | 116 970,91 € |
| 04 - Couverture | 58 401,34 € | 70 081,61 € |
| 05 - Menuiseries Extérieures | 22 470,21 € | 26 964,25 € |
| 06 - Rideaux | 32 060,13 € | 38 472,16 € |
| 07 - Cloisons intérieures | 29 638,00 € | 35 565,60 € |
| 08 - Menuiseries intérieures | 15 412,85 € | 18 495,42 € |
| 09 - Electricité | 44 557,75 € | 53 469,30 € |
| 10 - Plomberie | 13 853,97 € | 16 624,76 € |
| 11 - Revêtement de sol | 9 745,75 € | 11 694,90 € |

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) concernant la construction d'un projet d'ordre touristique, du département avec le dispositif Ambition Communes, ainsi que d'une participation de Redon Agglomération au titre des fonds de concours 2024 – 2026 conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| Sources | Types d'aide | Montant prévisionnel | Taux |
|---|---|---|---|
| Etat | DETR | 100 000,00 € | 20% |
| Département | Ambition Communes | 100 000,00 € | 20% |
| Redon Agglomération | Fonds de concours | 35 752,98 € | 7% |
| Auto-financement | | 275 652,28 € | 54% |

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213503287-20251218-2025_74-DE

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 05 janvier 2026
Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 mai 2026

**Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la réalisation du projet présenté et le plan de financement ainsi exposé, et d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes.**

Le Maire
René RIAUD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 03 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site Internet https://www.telerecours.fr/ dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.